Accusé de réception en préfecture 091-269100723-20240305-04030CAS01-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE du LUNDI 04 MARS 2024

<u>DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2024 AU VU DU RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES</u>

I/ GENERALITES SUR LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

En vertu de l'article L.2312-1 du CGCT, dans les CCAS des communes de plus de 3 500 habitants, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire (ROB) porté à la connaissance des administrateurs dans les deux mois précédant le vote du budget.

Pour rappel, le juge administratif a précisé que le DOB et le vote du budget ne pouvaient avoir lieu dans la même séance, ni le même jour, ni la veille. Le motif : le DOB doit éclairer les administrateurs sur les grands équilibres budgétaires et il faut leur laisser un temps suffisant pour "intégrer" ces éléments avant le vote du budget.

Enfin, il est à noter que désormais le débat ne devra pas seulement avoir lieu, il devra en outre être pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Contenu du ROB

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit porter sur : les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Transmission et publication

L'article L.2312-1 du CGCT précise que le ROB doit être transmis au préfet du département et au président de l'EPCI dont la commune est membre.

II/ CONTEXTE

L'exercice budgétaire de l'année 2024 devrait se réaliser dans un climat social qui reprend un cours normal, post pandémie et avec une crise énergétique qui tend à se résorber.

Le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales, contraint fortement la marge de manœuvre financière de la commune et indirectement du CCAS. Malgré tout, l'exécutif municipal a décidé de maintenir les actions au profit des Marollais.

La fréquentation du CCAS est toujours importante ; seul service de proximité, avec la mairie, délivrant un accueil, un accompagnement dans les démarches et une interface avec les organismes sociaux et proposant l'accès en libre-service à un ordinateur.

III/ ENGAGEMENTS DU PRESIDENT ET DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : REPONDRE AUX BESOINS DU TERRITOIRE

A/ Accueil du public

Les horaires (4 matinées par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis) conviennent au public.

Afin d'améliorer le suivi des dossiers, il y aura, désormais un agent référent, dont la formation va être accentuée, et un agent pour le back-up alors que, depuis septembre 2022, l'accueil du CCAS était assuré par 2 agents qui effectuaient un roulement.

Accusé de réception en préfecture 091-269100723-20240305-04030CAS01-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

Le poste informatique situé à l'accueil du CCAS est régulièrement utilisé. Certains administrés l'utilisent en autonomie pour effectuer leurs démarches en ligne, qui sont de plus en plus nombreuses (CAF, édition de CV...); d'autres se font aider de l'agent d'accueil.

Les seniors sont également orientés vers le guichet France Services situé à la Poste, notamment pour le montage des dossiers de cartes d'identité et passeports.

La directrice du CCAS/Directrice de la résidence du Parc (Mme Hurtrel) reste présente à mi-temps sur le CCAS, pour recevoir le public et gérer les dossiers d'ordre social et à mi-temps à la Résidence par ailleurs.

B/Logement

B-1: Accès au logement

Le CCAS et les services de la commune continuent de travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux afin de répondre au mieux aux besoins de la population en matière de logement. Il est rappelé les préconisations fortes de l'Etat qui imposent à la commune, suite à la loi ELAN (Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique), une obligation de 5 phases de 45 logements chacune, sachant que la seule possibilité d'urbanisation d'envergure pour Marolles-en-Hurepoix reste, pour les prochaines années, le secteur gare.

La commune est excédentaire en termes de création de logements sociaux sur la période 2020-2022, ce qui occasionne un report de 23 logements sur la période suivante, compte tenu de petites opérations de logements sociaux qui ont fait l'objet d'une délivrance d'autorisations de construire:

- 11 grande rue (11 logements sociaux) en cours de construction,
- ferme du 26 rue du Puits Sucré (8 logements sociaux), dossier retardé pour des raisons juridiques,
- Clos du Montmidi, situé derrière la Ferme du 3 Grande rue (12 logements sociaux) ; travaux bien avancés,
- 37 logements sur le terrain du diocèse, dont les travaux devraient débuter avant l'été,
- 33 logements dont 20 sociaux, rue Marie Curie ; cette opération prend du retard compte tenu des difficultés du marché immobilier.

L'Etat maintient malgré tout sa pression sur la commune quant à la réalisation de logements sociaux, en lui appliquant une pénalité qui s'est élevée à 63.000 € en 2023.

B-2: Maintien dans le logement

Pour les séniors vivant seuls, <u>besoin d'accès au logement et maintien dans le logement</u> sont importants et le rôle du CCAS et de ses services est primordial, comme l'indiquent les éléments suivants :

- **Téléalarme : en 2023, il y a eu 14 nouvelles demandes** (hors RPA) et 42 personnes sont abonnées à la Résidence.
- **Repas à domicile**: environ 30 repas ont été portés quotidiennement en 2023 (30 portages en moyenne en 2022 également). La mise en place du portage pour les week-ends est effectuée mais peu utilisée.
- Service d'aide à la vie quotidienne des personnes âgées pour leurs déplacements (rendez-vous médicaux, démarches administratives) reste peu utilisé. En revanche, la navette hebdomadaire pour le centre commercial d'Auchan/Lidl connaît toujours un grand succès et les navettes Carrefour également même si les seniors se plaignent de plus en plus du magasin Carrefour; il est donc proposé de revoir les conditions de ces navettes.

Dans la mesure du possible, **la navette du jeudi sont également organisées durant les vacances afin de permettre une pérennité du service.** La navette du mardi n'est pas mise en place durant les vacances scolaires sauf cas exceptionnel.

Accusé de réception en préfecture 091-269100723-20240305-0403CCAS01-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

C/ Aide en faveur des plus démunis

Le CCAS poursuit également son action en faveur des plus démunis :

- Aide alimentaire aux personnes les plus défavorisées-été 2023 : la distribution de paniers de légumes et fruits frais (ReVivre) a bien fonctionné et sera pérennisée pour 2024. En 2023, 201 paniers ont été distribués (chiffre stable par rapport à 2022). Treize personnes viennent régulièrement (comme précédemment).
- Des aides ponctuelles ont été accordées aux familles (pour les besoins en pétrole et gaz notamment) ou, en matière d'aide alimentaire des Restos du Cœur notamment. Les années précédentes, le CCAS a bénéficié de dons divers, venus augmenter ses recettes : en 2023, le CCAS a ainsi reçu des dons de l'association Vesti'Aid (5000€). Ces dons servent à financer essentiellement les aides de fin d'année.
- Le CCAS a distribué **202 colis aux seniors pour Noël 2023** comme en 2022. 130 seniors se sont inscrits pour des colis « simples » et 72 pour des colis « couples » ; le surplus a été donné aux Restos du Cœur.

D/ Maintien du bien-vivre ensemble

Véritable plus-value du CCAS, <u>les loisirs et animations proposées aux séniors (voire aux familles)</u> et favorisant le « bien vieillir » organisés à la Résidence du Parc sont variées et régulières : ateliers créatifs, liens intergénérationnels avec les écoles, sorties...

Exemple de planning d'animations – Février 2024

PLANNING DES ANIMATIONS RPA



Inscription à la RPA: 06 23 82 55 07 (activités ouvertes à tous)

- SPECTACLE DE MAGIE Vendredi 9 février 14h30
- ATELIER BIEN-ÊTRE leudi 15 février 14h30
- YOGA 14h15 Tous les lundis
- ATELIER THEÂTRE 10h Tous les mardis
- ATELIER MANUEL 14h à 16h Tous les mercredis
- GYM ADAPTEE 10h Tous les jeudis
- CHORALE 14h30 Un vendredi par mois : 23 février

Ce planning varié résulte de la signature d'un CPOM qui a permis le financement de ces activités.

Permettent habituellement de promouvoir également le « bien-vivre ensemble » :

- La sortie annuelle des séniors traditionnellement organisée au mois de juin s'est déroulée à Saint Arnoult le 22 juin 2023 et a concerné 50 seniors pour une visite de la maison Elsa Triolet-Aragon suivi d'un repas au restaurant et d'un après-midi dansant. Pour 2024 est à l'étude l'organisation d'une sortie supplémentaire en cours d'année
- La **Semaine Bleue**, a eu lieu la 1ère semaine d'octobre ;
- Le **repas des seniors** de janvier 2024 a été organisé avec le même traiteur qu'en 2023 (il a regroupé 199 séniors ;
- Les sorties familiales organisées traditionnellement en juillet et août (1 bus en juillet et un bus en août) ont été organisées en 2023 sur Deauville à chaque avec un bus de 60 places.

Accusé de réception en préfecture 091-269100723-20240305-0403CCAS01-DE Date de télétransmission : 06/03/2024 Date de réception préfecture : 06/03/2024

IV/BUDGET

A / Orientations budgétaires pour 2024

Compte-tenu du contexte budgétaire qui reste tendu, il est proposé d'établir un budget pour l'année 2024 permettant d'assurer le bon fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale et de la résidence des personnes âgées, dans des **conditions financières satisfaisantes grâce à la subvention allouée par la commune qui représente la majeure partie des recettes de fonctionnement du CCAS**.

Sections de fonctionnement, sont prévus :

Pour le C.C.A.S., gestion stricte des crédits alloués pour les aides diverses, organisation de sorties et animations, payantes ou non.

Pour la résidence du Parc, il s'agit d'une reconduction des crédits pour l'entretien du bâtiment. Une provision est inscrite, comme chaque année, pour la remise en état d'appartements en cas de mutation.

Il est rappelé que pour la résidence, la provision GER, qui permet à Logial de faire ce type de gros travaux, correspond à 1% de la valeur actualisée du bâtiment et représente environ 21% du loyer payé mensuellement à Logial.

Pour 2024, une négociation va s'engager avec le propriétaire du bâtiment, Logial, quant à l'installation de goulottes permettant le passage de la fibre optique pour l'accès à internet par la fibre. Cela évitera de voir courir des fils dans les couloirs rénovés de la RPA.

Il sera aussi question de changer les vitres opaques des portes coupe-feu par des vitres transparentes. Cela permettra aux personnes de part et d'autre de la porte de pouvoir anticiper l'arrivée d'une personne.

Un projet de création d'un jardin fermé est en cours de réflexion suite à la demande des résidents.

Sections d'investissement :

Pour la résidence du Parc, il est prévu de poursuivre le remplacement des convecteurs dans certains appartements, notamment en cas de déménagement et au premier étage.

B/ Engagés pluriannuels envisagés

Sans objet. Il n'est pas prévu d'engagements pluriannuels.

C/ Structure et gestion de la dette

Sans objet. Le CCAS n'a pas contracté d'emprunts.